



Communiqué de presse TAF de français 2019



Acceptez-vous d'accueillir un(e) jeune migrant(e) pour partager votre dîner trois soirs par semaine ? Telle est la question à laquelle les élèves de 11ème année et du secondaire II devaient répondre dans le cadre d'une évaluation cantonale de français.

La FAMCO (Fédération des Associations des Maître-sse-s du CO) et l'UNION (Union du corps enseignant secondaire genevois) dénoncent une inégalité de traitement provoquée par un Test d'Attentes Fondamentales de français (TAF) inadéquat.

Le 19 mars 2019, tous les élèves de 11e ont passé le TAF de français. Ce test, dont l'objectif est de vérifier que les élèves ont atteint les attentes fondamentales du Plan d'études romand, est utilisé par les employeurs et plusieurs écoles de formation professionnelle du secondaire II. Certains élèves de l'ESII auraient dû passer ce même test le 19 mars. Mais c'était sans compter sur une annulation de dernière minute. En effet, le sujet - les jeunes migrants non-accompagnés - a été jugé trop sensible et a provoqué la décision de l'annulation. À sa place, les élèves de l'ESII ont passé, à trois dates différentes, une ancienne épreuve commune que certain-e-s avaient peut-être déjà entraînée en classe.

Au CO, les enseignants de français ont réagi rapidement et leurs représentants ont demandé à leur tour l'annulation du test. Le DIP a malgré tout décidé de le maintenir tout en demandant aux enseignants de faire preuve de bienveillance auprès d'élèves qui auraient pu être déstabilisés par le sujet et de ne tenir compte, pour l'attribution des points, que de la forme dans la rédaction finale. En effet, le sujet de la rédaction, pour le moins discutable, a entraîné quelques débordements et propos xénophobes. La FAMCO a ainsi reçu une trentaine de textes problématiques.

Face à la réponse peu convaincante du DIP, une pétition, soutenue par la FAMCO et l'UNION, demandant l'annulation de ce TAF a été lancée par les représentant-e-s du groupe de français.

Outre l'annulation, la FAMCO et l'UNION attendent donc de la part du DIP qu'il informe les familles ainsi que les différents milieux professionnels, et ce au plus vite, de l'inégalité de traitement qu'implique ce test pour les élèves du CO et de l'ES II. Ce TAF ne doit pas être déterminant, cette année, quant à la sélection des candidat-e-s à une formation professionnelle.

Contacts :

FAMCO - Muriel de Dompierre - 079 645 47 39

UNION - Wael Almoman - 079 286 88 53